

## **CHARTRE DEFINISSANT LES VALEURS DU CLUB RAMBERVILLERS TERRITOIRE D'ENTREPRISES**

Les MEMBRES SIGNATAIRES sont l'ensemble des membres du club.

Cette charte constitue le socle des valeurs du club. Elle pourra évoluer dans le temps, en fonction des besoins du réseau par l'annexion d'avenants.

1. Les chefs d'entreprise du club affirment la nécessité d'agir collectivement pour développer les performances de chacun. Ils décident de bâtir un projet fédérateur et de constituer un groupe uni par des liens de solidarité et de réciprocité. Les adhérents s'engagent dans le projet collectif et signent à cet effet la charte du club. Ils devront s'approprier les logiques de fonctionnement collectif, accepter et respecter les règles définies collectivement et développer des réflexes coopératifs.

2. Les principes et valeurs sont :

- a. respect de la législation, et plus particulièrement du droit de la concurrence tant national que communautaire ;
- b. honnêteté et transparence dans les rapports ;
- c. discrétion, respect des engagements et notamment des règles de confidentialité et notamment du secret des affaires ;
- d. entraide, solidarité et réciprocité ;
- e. loyauté envers le club (principe de priorité accordée aux participants dans la diffusion de l'information).

3. Le club est un espace d'échanges et de résolution de problèmes.

- a. Les adhérents favorisent les rencontres et veillent à assurer une présence minimale lors des événements mis en place par le club.
- b. La communication est un facteur essentiel de la régulation du groupe. Les adhérents s'engagent à tout mettre en œuvre pour communiquer dans la transparence, en respectant le partenaire, en acceptant de discuter des problèmes et des points durs dans un esprit d'ouverture.

4. Les chefs d'entreprise recensent l'ensemble des coopérations réalisées dans le secteur. Ils identifient et listent les facteurs clés de succès et les freins à la mise en place des partenariats.

5. Le réseau est un espace de création et d'action collective.

- a. Les adhérents peuvent s'informer, partager les bonnes idées, recenser les initiatives innovantes portées par les uns et les autres, puis capitaliser les expériences positives et négatives afin que chacun puisse s'enrichir (les expériences et témoignages pourront être capitalisés dans une base de données).
- b. Les adhérents se rendront mutuellement visite afin de mieux se découvrir et échanger sur les bonnes pratiques (au besoin, une clause de confidentialité pourra être signée par les visiteurs).
- c. Les adhérents s'engagent à « faire progresser le groupe et à penser groupe » dans un esprit partenarial. Enfin, les adhérents s'engagent à respecter les règles, à ne pas s'engager dans une concurrence agressive ou déloyale. A défaut, les contrevenants s'exposeraient au risque d'exclusion du club selon les modalités prévues dans les statuts de l'association.

Date

Nom Prénom Entreprise

« Lu et approuvé »

Signature